



COMMUNIQUÉ

Une nouvelle administratrice se joint au conseil de l'Ombudsman des assurances de personnes

Le 14 septembre 2018 (Toronto, Ontario) — Le conseil d'administration de l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP) a récemment accueilli une nouvelle administratrice à la suite de son assemblée générale annuelle, qui s'est déroulée à Toronto le 13 septembre 2018.

Louise Shiller est de Montréal, où elle a été conseillère principale, Droits et Responsabilités, à l'Université Concordia. Dans le cadre de ses fonctions, elle était responsable de la mise en œuvre du Code des droits et responsabilités ainsi que des politiques connexes. Elle était appelée à aider les membres du milieu universitaire à résoudre les conflits et les incidents d'une manière efficace et constructive. Elle avait également pour responsabilité d'élaborer et de revoir plusieurs politiques et documents publics. Elle a en outre dirigé ou fait partie d'une variété de groupes de travail, en plus d'agir à titre de ressource interne et de conseillère externe auprès d'autres universités et organisations en matière de sujets pertinents.

L'engagement de Mme Shiller envers l'élaboration des meilleures pratiques a constitué un élément essentiel de sa carrière, de sorte qu'elle a siégé au sein de nombreux conseils, comités et associations tout en participant à plusieurs projets. Elle apportera au conseil d'administration de l'OAP sa vaste expérience des modes alternatifs de résolution des conflits et de la médiation.

« Nous sommes heureux d'accueillir cette personne hautement qualifiée dans ses nouvelles fonctions au sein de l'OAP, a affirmé Janice MacKinnon, Ph. D., présidente du conseil d'administration de l'OAP. Son expertise professionnelle contribuera au succès de l'OAP. »

Au sujet de l'Ombudsman des assurances de personnes

L'Ombudsman des assurances de personnes (OAP) est le seul service canadien indépendant de règlement des plaintes à l'intention des consommateurs canadiens d'assurances de personnes. Les Canadiens nous confient le règlement de leurs plaintes relatives à l'assurance vie, invalidité, maladie complémentaire, voyage et de produits de placement comme des rentes et des fonds distincts. Les services bilingues de l'OAP sont gratuits et à la disposition de tout consommateur dont la compagnie d'assurances est membre de l'OAP. Il convient de noter qu'à l'heure actuelle, 99 % des assureurs canadiens de personnes sont membres de l'OAP. L'OAP fournit également en ligne de l'information générale à propos des assurances de personnes. Pour garantir l'impartialité, les activités de l'OAP sont supervisées par le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA). Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez consulter le www.oapcanada.ca.

OmbudService
for Life & Health
Insurance



Ombudsman
des assurances de
personnes

OLHI • OAP

Renseignements additionnels :

Relations avec les médias :

Jerry Grymek

416 440-2500, poste 301

jerry@lma.ca